

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité - Travail - Progrès

Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche

**Document de Programmation
Pluriannuelle des Dépenses
(DPPD)
2023-2025**

Mai 2022

Sigles et abréviations

ANAB	Agence Nationale d'Attribution des Bourses
ANERSOL	Agence Nationale d'Energie Solaire
ANSI	Agence Nationale pour la Société de l'Information
AQ	Assurance Qualité
BTS	Brevet Technicien Supérieur
CAMES	Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
CDPU	Centre de Didactique et de Pédagogie Universitaire
CNRS	Centre National de Recherche Scientifique
CROU	Centre Régional des Œuvres Universitaires
DAID/RP	Direction des Archives, de l'Information, de la Documentation et des Relations Publiques
DEP	Direction des Études et de la Programmation
DI/EU	Direction des Infrastructures et des Equipements Universitaires
DGE	Direction Générale des Enseignements
DGQEA	Direction Générale de la Qualité, des Evaluations et de l'Accréditation
DGRI	Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation
DMP/ DSP	Direction des Marchés Publics et de la Délégation des Services Publics
DPPD	Document de Programmation Pluriannuelle de dépenses
DL	Direction de la Législation
DRFM	Direction de Ressources Financières et du Matériel
DRH	Direction des Ressources Humaines
DSI	Direction des Statistiques et de l'Informatique
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie
EMIG	Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie
ENS	Ecole Normale Supérieure
FARSIT	Fonds d'Appui à la Recherche Scientifique et à l'Innovation Technologique
FCSE	Fonds Commun Sectoriel Education
FSE	Faculté des Sciences de l'Education
IGS	Inspection Générale des Services
INRAN	Institut National de la Recherche Agronomique du Niger
INS	Institut National Statistique
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
LOSEN	Loi port Orientation du Système Educatif Nigérien
MESR	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
OBEECS	Office du Baccalauréat, des Equivalences, des Examens et Concours du Supérieur
PAP	Projet Annuel de Performance
PDES	Programme de Développement Economique et Social
PIB	Produit Intérieur Brut
PNRS	Politique Nationale de Recherche Scientifique
POSTINI	Politique Nationale en Sciences, Technologie et Innovation au Niger

PSEF	Programme Sectoriel de l'Éducation et de la Formation
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
REESAO	Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest
UAM	Université Abdou Moumouni
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UPN	Universités Publiques du Niger

SOMMAIRE

Table des matières

Sigles et abréviations	1
SOMMAIRE	2
Mot du Ministre	1
INTRODUCTION.....	17
1. Contexte et justification	17
2. Présentation générale du sous-secteur	18
3. Missions du ministère	19
ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SOUS SECTEUR	20
4. Évolution des principaux indicateurs du sous-secteur	20
5. Diagnostic du secteur	21
6. Articulation entre stratégie sectorielle et priorités nationales	23
7. Vision et objectif stratégique.....	24
8. Résultats attendus.....	25
Cadre stratégique des programmes	26
a. Principes directeurs de la politique sectorielle	26
b. Axes stratégiques	26
c. Cadre stratégique des programmes	26
PROGRAMMATION PLURIANNUELLE GLISSANTE DES DEPENSES	30
PROGRAMME 108 : Développement de l'enseignement supérieur.....	30
1.1. Présentation du périmètre du programme	30
1.2. Enjeux et objectif du programme 108	30
1.3. Principaux résultats du programme	30
1.4. Indicateurs de performance et cibles	31
1.5. Stratégie du programme 108	31
1.6. Présentation des actions.....	34
1.7. Mesures d'accompagnement.....	35

1.8. Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme	35
1.9. Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme.....	35
1.10. Tableaux de programmation du Programme 108.....	36
PROGRAMME 109 : Développement de la recherche	38
2.1. Présentation du périmètre du programme 109	38
2.2. Enjeux et objectif du programme.....	38
2.3. Principaux résultats du programme.....	38
2.4. Indicateurs de performance et cibles.....	39
2.5. Stratégie du programme	39
2.6. Présentation des actions.....	41
2.7. Mesures d'accompagnement	42
2.8. Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme.....	42
2.9. Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme.....	43
2.10. Tableau de programmation pluriannuelle du Programme 109.....	43
PROGRAMME 110 : Pilotage et administration de la politique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	45
3.1. Présentation du périmètre du programme 110	45
3.2. Enjeux et objectif du programme 110.....	45
3.3. Principaux résultats du programme 110	46
3.4. Indicateurs de performance et cibles.....	46
3.5. Stratégie du programme	47
3.6. Présentation des actions	49
3.7. Mesures d'accompagnement	50
3.8. Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme 110	50
3.9. Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme	51
3.10. Tableau de programmation pluriannuelle du Programme 110.....	51
CONCLUSION.....	52
ANNEXES Annexe I : Cadre logique par Programme	53
Annexe II : Tableau des emplois affectés par programme	56
Annexe III : Schéma de financement	56

Mot du Ministre

Conformément au décret précisant les attributions des membres du gouvernement, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est chargé en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière d'enseignement supérieur et de la recherche, conformément aux orientations définies par le Gouvernement. A ce titre, il exerce les attributions suivantes :

- *La conception, l'élaboration, la définition et la mise en œuvre de la politique et des stratégies nationales en matière d'enseignement supérieur et de la recherche;*
- *La conception et la mise en œuvre des programmes et projets nationaux en matière de l'enseignement supérieur et de la recherche;*
- *La mise en œuvre et le suivi de l'application de la législation et de la réglementation en matière de l'enseignement supérieur et de la recherche;*
- *L'établissement et la gestion des relations de coopération dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche;*
- *La centralisation et la gestion de l'information sur l'enseignement supérieur et de la recherche;*
- *La programmation et le suivi de la réalisation des infrastructures et équipements scolaires universitaires et/ou destinés à la recherche et à l'innovation ;*
- *Le contrôle et l'inspection de la qualité des prestations en matière d'enseignement supérieur et de la recherche;*
- *La gestion du service civique national.*

Pour cela, trois programmes ont été identifiés et mis en œuvre. Il s'agit de :

Programme 108 : Développement de l'Enseignement supérieur

Programme 109 : Développement de la Recherche et de l'Innovation

Programme 110 : Pilotage et administration de l'enseignement supérieur et de la recherche

Les ressources mises à notre disposition en LFI pour l'année 2022 se sont élevés à soixante-sept milliards trente-sept millions six cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-onze francs (67 037 694 491) FCFA réparties comme suit :

- *Soixante-six milliard trois cent quatre-vingt-seize millions neuf cent dix mille huit cent quatre-vingt francs (66 396 910 880) FCFA sur le budget national ;*
- *Six cent quarante millions sept cent quatre-vingt- trois mille six cent onze francs (640 783 611) FCFA sur le Fonds Commun Sectoriel de l'Education (FCSE)*

INTRODUCTION

1. Contexte et justification

Le Programme de développement économique et social (PDES 2017-2021) fixe les perspectives et les stratégies de développement économique et social du pays. En cohérence avec ce plan, la Loi d'Orientation du Système Éducatif, la lettre de politique éducative, les engagements sous régionaux, régionaux et internationaux auxquels le Niger a souscrit, le Gouvernement du Niger, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers et le soutien de la société civile active en éducation, a élaboré et mis en œuvre le Programme Sectoriel de l'Éducation et de la Formation (PSEF) pour la période 2014-2024.

Il est le premier programme holistique dans le domaine de l'éducation et de la formation. Il se veut ambitieux avec notamment comme objectif d'atteindre une éducation pour tous, l'amélioration de la qualité du système, le développement des sous-secteurs de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, l'appui à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle.

Une évaluation à mi-parcours du PSEF intervenue en 2018 a fait apparaître un certain nombre de difficultés dans la mise en œuvre du programme, notamment une croissance beaucoup plus rapide que prévue des effectifs scolarisés alors que les moyens augmentaient moins vite que prévu, entraînant une certaine détérioration des conditions de scolarisation. Au même moment des enquêtes ont mis en évidence des résultats en termes d'apprentissage des élèves bien en dessous des attentes. C'est pour ces raisons que le gouvernement a souhaité réviser le PSEF et a engagé la préparation d'un plan de transition qui a couvert la période 2020-2022. Dans le cadre de la préparation de ce plan un modèle de simulation des dépenses, qui prévoit le coût de différentes options de politique éducative pour le futur, a été préparé. Il a été soumis au Comité de Pilotage du PSEF, présidé par SE M. le Premier Ministre du Niger qui l'a officiellement validé.

La réussite d'un tel cadre suppose l'existence des mécanismes institutionnels qui incitent les décideurs à harmoniser les priorités avec les contraintes du pays.

Le présent DPPD 2023-2025 analyse les principaux axes stratégiques et leurs objectifs, en tenant compte des nouvelles priorités. Les programmes budgétisés qui en découlent ont été mis à jour sur la base du modèle de simulation mentionné précédemment.

2. Présentation générale du sous-secteur

Le secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche au Niger est une composante de l'éducation et de la formation. Il comporte trois (3) volets à savoir : l'enseignement supérieur public, l'enseignement supérieur privé et la recherche. Le nombre total d'étudiants en 2020 est de 87.138 (annuaire statistique DSI 2018-2020).

En ce qui concerne l'enseignement supérieur dans les établissements publics, il est dispensé dans les huit (8) universités publiques (l'Université Abdou Moumouni de Niamey, l'Université Dan Dicko Dan Koulodo de Maradi, l'Université Djibo Hamani de Tahoua, l'Université André Salifou de Zinder, l'Université d'Agadez, l'Université de Diffa, l'Université de Dosso et l'Université Boubacar Bâ de Tillabéry). A celles-ci, il faut ajouter l'Université Islamique de Say (UIS), une université sous régionale créée par l'Organisation de la Conférence Islamique en 1986 et l'Ecole des Mines et de la Géologie (EMIG) qui est classée parmi les « Grandes Ecoles ».

Pour ce qui est de l'enseignement supérieur dans les établissements privés, il est surtout orienté vers des formations professionnelles et techniques. Les établissements privés sont présents dans l'enseignement supérieur à deux niveaux : (i) les filières professionnelles conduisant au BTS, (ii) les filières conduisant à la Licence et au Master. Les formations proposées sont essentiellement du domaine du tertiaire (gestion, marketing, informatique, logistique, transport, etc.). On note cependant une pleine expansion de ce secteur.

En 2021 on compte 168 établissements d'enseignement supérieur privé contre 144 en 2020 dont 20 universités. Ces établissements sont essentiellement concentrés à Niamey (80% des établissements). Ils représentent environ 35% du total des effectifs étudiants du Niger.

Afin d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur, le Gouvernement a créé en mai 2020 la Direction Générale de la Qualité, des Evaluations et des Accréditations (DGQEA) au sein du ministère, en lieu et place de l'Agence Nationale d'Assurance Qualité pour l'Enseignement Supérieur (ANAQ-Sup).

En ce qui concerne la recherche (y compris l'innovation), elle est effectuée dans les universités publiques et les grandes écoles sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement et de la recherche.

D'autres structures contribuent également à la recherche et l'innovation dont entre autres : l'Institut National de la Recherche Agronomique du Niger (INRAN), l'Agence Nationale d'Energie Solaire (ANERSOL), le Laboratoire d'Etudes et de Recherche sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local (LASDEL), le Centre des Études et de Recherches Médicales et Sanitaires (CERMES) et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

Dans le souci de promouvoir, de développer et de valoriser la recherche scientifique et l'innovation technologique, le Gouvernement du Niger a créé l'Agence Nationale de la Propriété Industrielle et de la Promotion de l'Innovation (AN2PI), l'Agence Nationale pour la Société de l'Information (ANSI) et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS). Une Académie des Sciences a également été créée en 2021.

3. Missions du ministère

Conformément au décret N°2021-319/PM du 11 mai 2021 précisant les attributions des membres du gouvernement, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est chargé en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière de l'enseignement supérieur et de la recherche, conformément aux orientations définies par le Gouvernement .A ce titre, il exerce les attributions suivantes :

- La conception, l'élaboration, la définition et la mise en œuvre de la politique et des stratégies nationales en matière d'enseignement supérieur et de recherche ;
- La conception et la mise en œuvre des programmes et projets nationaux en matière de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- La mise en œuvre et le suivi de l'application de la législation et de la réglementation en matière de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- L'établissement et la gestion des relations de coopération dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- La centralisation et la gestion de l'information sur l'enseignement supérieur et la recherche ;

- La programmation et le suivi de la réalisation des infrastructures et équipements scolaires universitaires et/ou destinés à la recherche ;
- Le contrôle et l'inspection de la qualité des prestations en matière d'enseignement supérieur ;
- L'évaluation et l'accréditation des établissements d'enseignement supérieur ;
- La gestion du service civique national.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SOUS SECTEUR

4. Évolution des principaux indicateurs du sous-secteur

Selon le dernier recensement général de la population (INS -RGP/H 2012), la population nigérienne croît en moyenne de 3,9%, ce qui a pour conséquence l'accroissement de la population scolarisable. En effet, la projection corrigée de la population effectuée par l'INS en 2016 estime une population scolarisable au supérieur variant de 1 734 350 en 2019 à 2 024 285 en 2023.

L'éducation qui était assurée en grande partie par le secteur public a été libéralisée, offrant ainsi au secteur privé un espace de plus en plus important.

La mise sur pied de stratégies efficaces d'incitation des filles à poursuivre les études tant secondaires qu'universitaires a relevé sensiblement le niveau d'accès des filles dans l'enseignement supérieur. En effet, la proportion des filles scolarisées au supérieur passerait de 32% en 2020 à 34% en 2023.

Quant au nombre d'étudiants pour 100 000 habitants, il connaîtra un accroissement très significatif durant cette période passant de 387 en 2020 à 446 en 2023. Cela est dû à l'augmentation significative des effectifs des étudiants (72 133 étudiants en 2018 contre une prévision de 117 624 en 2023).

Au vu de certains résultats provisoires obtenus en licence au titre de l'année académique 2018-2019 et de l'analyse tendancielle des taux antérieurs de réussite en licence, il est fort probable d'atteindre les valeurs estimées de 73,99% en 2019-2020. Si la tendance se maintient, ce taux atteindrait 84,47% en 2023.

Tableau 1 : Principaux indicateurs sectoriels

No	Indicateurs	2015*	2019**	2020	2021***	2022	2023	2024	2025
1	Population du Niger (milliers d'hab)	19 310	22 535	23 425	24 351	25 316	26 322	27 373	
2	Population totale scolarisable au supérieur (milliers)	1 487	1 734	1 803	1 873	1 947	2 024	2 104	
3	Population scolarisable féminine (milliers)	776	905	941	978	1 016	1 056	1 098	
4	Effectif total des étudiants (52 001	76 976	87 138	97300	107 462	117 624	12778 6	
5	Dont effectif des filles	17 748	24 268	27 571	31 636	35 701	39 766	43831	
6	Dont effectif des garçons	34 253	52 708	59 567	65 664	71 761	77 858	83955	
7	Taux brut de scolarisation au supérieur	3,50%	4,43%	4,83%	5,19%	5,51 %	5,81%	6,07%	
8	Proportion des filles au supérieur	34%	32%	32%	32,51%	33,22 %	33,80%	34,30%	
9	Rapport fille/garçon au supérieur	52%	46,04%	46,28%	48,17%	49,74 %	51,07%	52,20%	
10	Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	269	355	387	400	424	446	466	
11	Taux de réussite en licence	59,32%	70,79%	73,99%	77,33%	80,82 %	84,47%	87%	
12	Taux de réussite au BTS d'état	40,03%	73,69%	83,24%	85,95%	89,66 %	90,65%	91,35%	
13	Proportion d'étudiants inscrits au privé	27,88%	26,03%	29,08%	34,00%	35,00 %	36,00%	37,00%	

Sources : *DSI : Annuaire MESRI 2011-2015 ; ** DSI : Annuaire MESRI 2018-2020 ;

***Projection

NB : 1. La population du Niger et les effectifs scolarisables sont issus de la projection corrigée de l'INS_2016

5. Diagnostic du secteur

L'analyse du sous-secteur a été faite sur la base de la mise à jour du diagnostic en 2020. Le tableau ci-après présente les forces-faiblesses et les opportunités-menaces.

a mis en forme le tableau

Tableau 2 : Diagnostic

<u>Les Forces :</u>	<u>Les faiblesses :</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un cadre de référence des diplômes délivrés dans tous les établissements d'enseignement supérieur publics et privés du Niger (système LMD) • Disponibilité des moyens de formation diplômante à distance des apprenants et des enseignants et chercheurs à l'UAM • Accès à l'université à tous les bacheliers • Bonne répartition géographique des universités publiques • Création de filières professionnalisantes • Soutien à la recherche fondamentale et à la recherche appliquée • Une offre de formation assez diversifiée • Reconnaissance par le CAMES de certains diplômes des établissements privés • Appartenance des universités publiques au CAMES • Existence d'un fonds d'appui pour la recherche scientifique et l'innovation technologique (FARSIT) • Corps enseignant dynamique avec des résultats au CAMES satisfaisants 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'uniformité dans l'application du système LMD • Faible taux brut de scolarisation • Faible couverture de l'enseignement supérieur du Niger (387 étudiants pour 100 000 habitants en 2020) • Faible financement de l'État et des Partenaires Techniques et Financiers • Insuffisance de crédits de recherche et d'équipements appropriés • Insuffisance d'infrastructures académiques et sociales par rapport aux besoins des établissements • Insuffisance de ressources humaines qualifiées • Insuffisance de formation des enseignants en pédagogie universitaire et en didactique des disciplines • Inadéquation de la formation aux besoins du marché de travail • Insuffisance de moyens affectés à la communication du ministère

<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un centre de didactique et de pédagogie universitaire (CDPU) à l'UAM 	<ul style="list-style-type: none"> • Défaillance dans la gestion des bourses et aides sociales • Faible mobilisation des ressources internes au sein des universités et insuffisance dans la gestion et la subvention de l'Etat • Chevauchement des années académiques • Répartition du budget de l'Etat très axé sur les appuis sociaux (plus de 40% du budget) • Faible participation aux fonds compétitifs de recherche internationaux
<p><u>Les opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité d'un partenariat public privé • Disponibilité de la diaspora pour appuyer l'enseignement supérieur • Existence des universités dans les régions constitue des potentialités pour le développement local • Existence de partenaires pouvant contribuer dans le développement des TIC dans l'enseignement supérieur 	<p><u>Les menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Troubles socio-politiques • Non engagement du secteur privé dans le financement des universités nationales • Tension des trésoreries • L'insécurité récurrente

6. Articulation entre stratégie sectorielle et priorités nationales

La recherche d'une éducation de qualité demeure une préoccupation récurrente des autorités du Niger depuis 1960. Dans cette optique, une initiative conjointe du Ministre de l'Éducation Nationale et celui des Enseignements Supérieurs, a permis l'adoption et la promulgation le 12

juin 1998, de la loi portant Orientation du Système Éducatif Nigérien (LOSEN). Elle est dès lors devenue le cadre juridique de référence pour le développement du système éducatif nigérien. Une lettre de politique éducative (2013-2020) fixe les grands axes du développement dudit secteur, les priorités (conformes à celles des Plans d'action des Décennies de l'Éducation pour l'Afrique mis en œuvre par l'Union Africaine) et les engagements de l'État.

Le Plan de Transition du Secteur de l'Éducation et de la Formation (PTSEF), document de stratégie du secteur, est basé sur les orientations du PDES. Le PTSEF prend en compte le principe de l'Éducation Pour Tous (EPT) et l'Agenda UA 2063 et s'inscrit dans l'atteinte des objectifs du Plan de Développement Économique et Social (PDES II/2017/2021) à travers les Programmes 3 et 4 « Développement du Capital humain » et « Transition démographique » de l'axe 2 du PDES intitulé « *Développement social et transition démographique* », dans leurs sous programmes respectifs « *Amélioration du niveau d'instruction et de la formation de la population* » et « *Promotion de la scolarisation et de la formation de la jeune fille* ». A cet égard, le PTSEF réaffirme les engagements pris par le Président de la République dans son programme de la Renaissance du Niger Acte III que le Gouvernement s'engage, à travers la DPG du Gouvernement du 26 Mai 2022, à mettre en œuvre. L'élaboration d'un PDES 2022-2026 vient d'être adopté.

L'élaboration du présent Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) du MESR s'inscrit dans le cadre du PTSEF en vue de l'atteinte de ses trois programmes à travers plusieurs résultats attendus. C'est donc un outil de mise en œuvre de la stratégie des programmes de l'enseignement supérieur à savoir :

- Programme 108 : Développement de l'enseignement supérieur ;
- Programme 109 : Développement de la recherche ;
- Programme 110 : Pilotage et administration de la politique de l'enseignement supérieur et de la recherche.

7. Vision et objectif stratégique

La vision du secteur à l'horizon 2030 est la suivante :

« Le Niger dispose d'un secteur d'Enseignement Supérieur et de Recherche qui forme des ressources humaines de qualité et fournit des résultats de recherche adaptés aux problèmes de développement du pays ».

Le MESR se fixe comme objectif stratégique **d'ici 2025 de développer l'offre de formation universitaire tout en assurant la qualité et la pertinence des enseignements et de la recherche**. Les indicateurs qui permettent de mesurer l'atteinte de cet objectif sont :

- le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants ;
- le taux de réussite en licence.

8. Résultats attendus

Les résultats attendus par programme à l'issue de la mise en œuvre sont :

Programme 108 : Développement de l'enseignement supérieur

- **Résultat 1.1** : *Les capacités d'accueil des UPN, de l'EMIG et des Centres des Œuvres Universitaires sont accrues et améliorées*
- **Résultat 1.2** : *Les offres de formation de l'enseignement supérieur sont restructurées et diversifiées*
- **Résultat 1.3** : *Des mécanismes d'assurance qualité sont mis en place*
- **Programme 109 : Développement de la recherche et de l'innovation**
- **Résultat 2.1** : *La recherche scientifique et l'innovation technologique sont développées dans les UPN, les Grandes Ecoles et les Institutions de recherche ;*
- **Résultat 2.2** : *Les produits de la recherche scientifique et de l'innovation sont valorisés ;*

Programme 110 : Pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche

- **Résultat 3.1** : *Les données statistiques fiables sont produites sous contrôle qualité de l'INS*
- **Résultat 3.2** : *La gestion rationnelle des ressources mises à la disposition des institutions est assurée pour une normalisation des années académiques.*
- **Résultat 3.3** : *La gestion de la tutelle est renforcée à travers la signature des contrats de performance.*

Cadre stratégique des programmes

a. Principes directeurs de la politique sectorielle

Les principes directeurs de la politique sectorielle du ministère reposent sur les valeurs fondamentales suivantes :

- **L'excellence** dans la formation académique et la recherche scientifique obéissant aux normes de qualité reconnues par le CAMES ;
- **L'intégrité** dans ses dimensions d'éthique et de déontologie ;
- **Le sens de responsabilité** partagé par la communauté universitaire ;
- **La mutualisation des ressources** visant à rationaliser les équipements, les infrastructures et le partage des connaissances entre universités, facultés et collaborateurs ;
- **L'équité** dans le milieu universitaire qui repose sur la culture du mérite.

b. Axes stratégiques

Pour répondre aux défis soulevés par l'analyse diagnostique du sous-secteur, trois (3) axes stratégiques formulés à savoir :

- **Axe stratégique 1** : Mise en place des infrastructures universitaires adéquates et création des normes d'assurance qualité compatibles à celles du CAMES ;
- **Axe stratégique 2** : Développement des capacités du système de la recherche scientifique et d'innovation technologique ;
- **Axe stratégique 3** : Création des conditions d'amélioration de la gouvernance.

c. Cadre stratégique des programmes

Tableau 3 : Cadre stratégique des programmes

Objectif stratégique	Programme	Objectif	Résultats	Indicateur	Crédit de paiement 2022 (en Fcfa)
----------------------	-----------	----------	-----------	------------	-----------------------------------

Commenté [WU1]: 2023

<p>D'ici 2025, développer l'offre de formation universitaire tout en assurant la qualité et la pertinence des enseignements et de la recherche.</p>	<p>Programme 108: Développement de l'Enseignement Supérieur</p>	<p>Objectif 1 : doter les institutions universitaires d'infrastructures, équipements et matériels adéquats, d'améliorer les enseignements et la formation au supérieur de définir et de respecter les standards de qualité de l'enseignement supérieur</p>	<p>Résultat 1.1 : Les capacités d'accueil des UPN, de l'EMIG et des Centres des Œuvres Universitaires sont accrues et améliorées</p>	<p>Nombre d'infrastructures construites et équipées</p> <p>Ratio étudiants/place assise</p>	<p>42 743 773 266</p>
			<p>Résultat 1.2 : Les offres de formation de l'enseignement supérieur sont restructurées et diversifiées</p>	<p>Ratio étudiants/lit</p> <p>Proportion des filières courtes et professionnalisantes créées par rapport aux filières existantes dans les UPN</p>	
			<p>Résultat 1.3 : Des mécanismes d'assurance qualité efficaces sont mis en place</p>	<p>Taux de réussite au BTS d'Etat</p> <p>Proportion des établissements de l'enseignement supérieur accrédités</p>	
			<p>Objectif 2 : Assurer l'efficacité dans la mise en œuvre des politiques nationales de</p>	<p>Résultat 2.1 : La recherche scientifique et l'innovation technologique sont développées dans les UPN</p> <p>Proportion des projets dans les incubateurs des UPN ayant aboutis à la création d'une entreprise</p>	
<p>Programme 109 : Développement de la recherche</p>					<p>544 000 000</p>

	la recherche scientifique et d'innovation technologiques		Taux d'accroissement annuel du nombre d'autorisations de recherche délivrés	
			Taux d'accroissement annuel du nombre de publications et de brevet acquis	
		Résultat 2.2 : Les produits de la recherche et de l'innovation sont valorisés.	Proportion des publications objets de convention avec les entreprises	
			Proportion des UPN disposant d'un mécanisme de vulgarisation des résultats de la recherche	
			Taux de consommation du budget alloué à la recherche	
Programme 110 : Pilotage et administration de la politique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	Objectif 3 : Assurer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des programmes	Résultat 3.1 : Les données statistiques fiables sont produites sous contrôle qualité de l'INS	Taux de réussite en fin de phase	23 749 921 225
			Nombre d'apprenants enrôlés	
		Résultat 3.2 : La gestion rationnelle des ressources mises à la disposition des institutions est assurée pour une normalisation des	Taux de consommation des crédits alloués en subvention et autres transferts	
			Taux du budget alloué aux investissements	

Commenté [WU2]: Au niveau de ce programme é indicateurs peuvent être retenus : le taux d'exécution financière des programmes et le taux d'exécution physique des programmes.

			années académiques.	Taux d'exécution du budget du MESR
			Résultat 3.3 : La gestion de la tutelle est renforcée à travers la signature de contrats de performance avec les UPN	Proportion des UPN ayant signé un contrat de performance
				Proportion de contrats de performance signés qui ont été efficacement exécutés

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE GLISSANTE DES DEPENSES

PROGRAMME 108 : Développement de l'enseignement supérieur

1.1. Présentation du périmètre du programme

Le domaine d'intervention du programme « Développement de l'enseignement supérieur » couvre toutes les activités ayant trait à l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'enseignement. A ce titre, le périmètre du programme comporte (i) la construction, l'équipement et la réhabilitation des infrastructures, (ii) l'amélioration des enseignements et de la formation au supérieur et (iii) la définition et le respect des standards de qualité de l'enseignement supérieur.

1.2. Enjeux et objectif du programme 108

L'analyse de la situation des différentes universités publiques et de l'EMIG fait ressortir une insuffisance d'infrastructures académiques et sociales, la vétusté des équipements et mobiliers et un faible taux d'encadrement des étudiants ; d'où l'enjeu majeur du programme 108 est d'améliorer les conditions de travail, la qualité et la pertinence des enseignements et des formations du supérieur.

Ainsi l'objectif est de doter les institutions universitaires d'infrastructures, équipements et matériels adéquats, d'améliorer les enseignements et la formation au supérieur de définir et de respecter les standards de qualité de l'enseignement supérieur. Il s'agit plus explicitement de :

- renforcer les capacités d'accueil des universités publiques ;
- accompagner la professionnalisation des universités en soutenant spécifiquement les filières porteuses ;
- normaliser les années académiques
- appuyer la mise en place des dispositifs et mécanismes d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche à tous les niveaux.

1.3. Principaux résultats du programme

Les résultats attendus de la mise en œuvre du programme 108 sont les suivants :

Résultat 1.1 : Les capacités d'accueil des UPN, de l'EMIG et des Centres des Œuvres Universitaires sont accrues et améliorées

Résultat 1.2 : Les offres de formation de l'enseignement supérieur sont restructurées et diversifiées

Résultat 1.3 : Des mécanismes d'assurance qualité efficaces sont mis en place

1.4. Indicateurs de performance et cibles

Les indicateurs suivants sont retenus pour l'évaluation de ce programme :

- Le nombre d'étudiants pour 100.000 habitants : C'est un indicateur d'accès. Il reflète le niveau général de participation à l'enseignement supérieur. Il indique la capacité du système éducatif à inscrire les étudiants d'un groupe d'âge particulier.
- Le taux de réussite en licence : c'est un indicateur qui permet d'apprécier la performance de l'enseignement supérieur pour l'obtention du premier diplôme du système LMD. Son objectif est d'améliorer la réussite à tous les niveaux de formation.

Tableau 4 : Indicateurs de performance du programme 108 :

Indicateurs	Valeur de référence	Valeur atteinte	Cible	Cible	Cible
	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'étudiants pour 100.000 habitants	400	424	446	466	486
Taux de réussite en licence	77%	81%	84%	87%	90%

Source : DSI / MESR

1.5. Stratégie du programme 108

Les stratégies pour assurer l'atteinte des résultats du programme 108 sont les suivantes :

Résultat 1. : Les capacités d'accueil des UPN, de l'EMIG et des Centres des Œuvres Universitaires sont accrues et améliorées

Stratégie opérationnelle :

La mise en œuvre de la réforme du système d'enseignement supérieur au Niger, en application de la Directive n°03/2007/CM/UEMOA relative à l'adoption du système Licence, Master, Doctorat (LMD)

dans les universités et établissements d'enseignement supérieur au sein de l'UEMOA a des problèmes liés à une insuffisance d'infrastructures académiques et sociales et une vétusté des équipements et mobiliers.

Ainsi pour relever le défi lié à l'accessibilité à l'enseignement supérieur, le ministère envisage de renforcer les capacités des universités en infrastructures, matériels et équipements adéquats.

Il s'agit d'élaborer et de mettre en œuvre un programme prioritaire de réhabilitation, de construction et d'équipement d'infrastructures universitaires (amphithéâtres, salles de cours, laboratoires, logements pour étudiants, restaurants, bibliothèques, foyers, etc.) dans toutes les universités publiques et des Centres des Œuvres Universitaires.

La mise en œuvre de cette stratégie nécessite les actions prioritaires ci-après :

Action 108.01 : Mise en place d'infrastructures, matériels et équipements universitaires

Action 108.02: Amélioration des œuvres universitaires

Indicateurs :

- Ratio étudiants/place assise
- Ratio étudiants/lit
- Nombre d'infrastructures construites et équipées

Résultat 1.2 : Les offres de formation de l'enseignement supérieur sont restructurées et diversifiées

Stratégie opérationnelle :

Ce résultat repose sur 3 stratégies complémentaires :

- ***La professionnalisation des filières***

Cette stratégie sera appuyée par le Projet d'Appui à la Professionnalisation de l'Enseignement Supérieur (PAPES 2022-2026) qui va permettre de mettre l'accent sur les filières courtes professionnalisantes publiques (licence professionnelle, DUT) et le lien Enseignement Supérieur et le monde socio-professionnelle au niveau ministériel. Il s'agit également de faire un bilan sur les formations

professionnalisantes privées (particulièrement les filières aboutissant au diplôme du BTS) afin de vérifier la qualité des ressources humaines et la pertinence des offres de filières en lien avec les besoins de la société. Le développement de la formation continue et le suivi de l'insertion des diplômés seront également des axes à développer.

- ***La normalisation des années académiques***

Il s'agit de faire un bilan de la mise en œuvre du système LMD et de mettre en œuvre les recommandations issues de ce bilan afin d'opérationnaliser la semestrialisation afin de respecter le temps universitaire prévu pour chaque cycle d'étude.

- ***L'opérationnalisation de la carte universitaire***

Il s'agit d'harmoniser les filières de formation à travers des ateliers dans les huit (8) domaines de formation définis par le REESAO afin d'aboutir aux mêmes diplômes dans les établissements du supérieur. La mutualisation des offres et le suivi du parcours des étudiants seront également abordés ainsi que la régulation des offres de formation à travers la conception d'un plan de répartition des offres de formation cohérent.

La mise en œuvre de cette stratégie nécessite les actions prioritaires ci-après :

Action 108.03 : Développement des filières professionnalisantes

Action 108.04: Normalisation des années académiques des UPN et de l'EMIG

Action 108.05: Opérationnalisation de la carte universitaire

Action 108.06: Amélioration des offres de services des institutions rattachées (OBEECS)

Indicateurs :

- Proportion des filières courtes et professionnalisantes créées par rapport aux filières existantes dans les UPN ;
- Taux de réussite au BTS d'Etat ;

Résultat 1.3 : Des mécanismes d'assurance qualité efficaces sont mis en place

Stratégie opérationnelle :

Il s'agit d'apprécier les filières des établissements publics et privés, de mettre en place un système d'accréditation en vue de se conformer aux normes d'assurance qualité du CAMES. La Direction Générale de la Qualité, de l'Évaluation et d'Accréditation (DGQEA) appuiera les universités publiques pour la réalisation de leur auto-évaluation qualité qui permettra d'aboutir à la rédaction de leurs plans stratégiques.

La mise en œuvre de cette stratégie nécessite l'action prioritaire ci-après :

Action 108.07 : Mise en œuvre du mécanisme de l'assurance qualité dans les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche

Indicateurs :

- Proportion des établissements de l'enseignement supérieur accrédités ;

1.6. Présentation des actions

Tableau 5 : Présentation des actions du programme 108

Résultats Attendus	Actions prioritaires	Objectifs	Indicateurs	Commenté [WU3]: Définir un objectif par action
<p>Résultat 1.1 : Les capacités d'accueil des UPN, de l'EMIG et des Centres de Œuvres Universitaires sont accrues et améliorées</p> <p>Résultat 1.2 : Les offres de formation de l'enseignement supérieur sont restructurées et diversifiées</p>	<p>Action 108.01 : Mise en place d'infrastructures, matériels et équipements universitaires</p>	<p>Améliorer les capacités d'accueil des UPN, de l'EMIG et des Centres des Œuvres Universitaires</p> <p>Restructurer les offres de formation de l'enseignement supérieur.</p>	Nombre d'infrastructures construites et équipées	Commenté [WU4]: Faire correspondre les indicateurs par actions
	<p>Action 108.02 : Amélioration des œuvres universitaires</p>		Ration étudiants/places assises	
	<p>Action 108.03 : Professionnalisation des filières</p>		Ratio étudiants/lits	
	<p>Action 108.04 : Normalisation des années académiques</p>		Proportion des filières courtes et professionnalisantes créées par rapport aux filières existantes dans les UPN	
	<p>Action 108.05 : Opérationnalisation de la carte universitaire</p>		Taux de réussite aux BTS d'état	
	<p>Action 108.06 : Amélioration des offres de services des institutions rattachées (OBEECS)</p>			

Résultat 1.3 : Des mécanismes d'assurance qualité efficaces sont mis en place	Action 108.07 : Mise en œuvre du mécanisme d'assurance qualité		Proportion des établissements de l'enseignement supérieur accrédités

1.7. Mesures d'accompagnement

Afin d'assurer une bonne mise en œuvre des actions du programme, trois mesures d'accompagnement suivantes sont envisagées :

- Prendre au niveau central le(s) arrêté(s) nécessaires pour une mise en place effective de l'AQ dans les établissements de ES ;
- Instituer l'enseignement à distance à l'aide des TICE ;
- Mettre en place un dispositif de dialogue ou de concertation permanent au sein des établissements du supérieur, entre eux et la tutelle (ex. conseil annuel d'actualisation des offres de formation du supérieur) ;

1.8. Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme

La mise en œuvre du programme est assurée par le responsable du programme sous la coordination du Secrétaire Général. La réalisation des activités est assurée par les directions techniques. Chaque direction intervenant dans le programme produit au moins un livrable qui concourt à l'atteinte des objectifs du programme. Il s'agit de :

- La Direction Générale de la Qualité, des Evaluations et des Accréditations (DGQEA) ;
- La Direction Générale des Enseignements (DGE) ;
- La Direction des Infrastructures et Equipements Universitaires (DI/EU) ;
- La Direction des Etudes et de la Programmation (DEP) ;
- La Direction des Statistiques et de l'Informatique (DSI) ;
- La Direction des Marchés Publics et des Délégations des Services Publics (DMP/DSP) ;
- La Direction des Ressources Financières et Matérielles (DRFM) ;
- Les Universités Publiques du Niger (UPN) et l'EMIG

1.9. Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

Plusieurs facteurs favorisent la réussite du programme tandis que d'autres concourent à son échec si des mesures ne sont pas prises à temps pour les endiguer.

Les hypothèses qui conditionnent le succès ou l'échec du programme sont en quatre catégories (i) la stabilité politique et institutionnelle, (ii) la disponibilité des ressources financières, matérielles et humaines nécessaires, (iii) l'adhésion des parties prenantes au programme et (iv) la volonté politique.

Pour ce qui est des risques, on note la mobilité des cadres, le non-respect des engagements contractuels, les grèves répétitives, l'insuffisance du financement, les crises et catastrophes naturelles.

Comme mesures de mitigation, il est envisagé la stabilisation des fonctions techniques de l'administration, la gestion rigoureuse des procédures des marchés publics, le renforcement du dialogue social au sein de la communauté universitaire et le respect des engagements pris par l'Etat. Aussi, il faut rehausser le taux de mobilisation interne des ressources financières par les universités et les CROU (partenariat stratégique, programmes payants d'enseignement pour les fonctionnaires, frais d'inscription et autres prestations).

1.10. Tableaux de programmation du Programme 108

Tableau 6 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025 (en milliers F CFA)

Programme	2023	2024	2025
Programme 108 : Développement de l'enseignement supérieur			
Personnel	0	0	0
Biens et services	242 236	256 770	274 744
Transferts	39 860 596	42 252 232	45 209 888
Investissements	4 778 130	5 064 818	5 419 355
Total général	44 880 962	47 573 820	50 903 987

Tableau 7 : Programmation financière par actions 2023-2025 (en F CFA)

Programme	2023	2024	2025
Programme 108 : Développement de l'enseignement supérieur			
Action 108.01 : Mise en place des infrastructures, matériels et équipements universitaires	2 183 895	2 314 929	2 476 974
Action 108.02 : Amélioration des œuvres universitaires	10 809 037	11 457 579	12 259 609
Action 108.03 : Professionnalisation des filières	57 586	61 041	65 314
Action 108.04 : Normalisation des années académiques	29 042 294	30 784 831	32 939 770
Action 108.05 : Opérationnalisation de la carte universitaire	29 179	30 930	33 095
Action 108.06 : Amélioration des offres de services des institutions rattachées (ANAB, OBEECS)	2 634 265	2 792 322	2 987 784
Action 108.07 : Mise en œuvre du mécanisme d'assurance qualité	124 705	132 187	141 441
Total général	44 880 962	47 573 820	50 903 987

PROGRAMME 109 : Développement de la recherche

2.1. Présentation du périmètre du programme 109

Le domaine d'intervention du programme « **Développement de la recherche** » couvre toutes les activités qui contribuent à améliorer la mise en œuvre des programmes de recherche scientifique et d'innovation technologique pour un développement socioéconomique du pays. A ce titre le périmètre du programme englobe principalement les domaines d'activités suivants :

- La restructuration de la recherche ;
- Le financement de la recherche et de l'innovation technologique ;
- La vulgarisation des produits de la recherche et de l'innovation technologique ;
- La mise en place régulière des données statistiques sur la recherche et l'innovation technologique ;
- Le renforcement des capacités des acteurs de la recherche ;
- La coordination, la supervision et la contribution à l'élaboration des documents de politique nationale en matière de recherche ;
- La communication et la recherche de partenariat.

2.2. Enjeux et objectif du programme

La politique globale et la coordination de la recherche restent toujours insuffisantes. Le programme 109 « Développement de la recherche » a pour enjeu principal d'améliorer l'impact du système de recherche sur le développement économique et social du pays. De ce fait, l'objectif du programme 109 est « d'assurer la mise en œuvre des politiques nationales de la recherche scientifique et d'innovation technologique ». Il s'agit plus explicitement d'améliorer la contribution des programmes de recherche scientifique et d'innovation technologique au développement socioéconomique du pays à travers le nombre de résultats de recherche valorisés et diffusés.

2.3. Principaux résultats du programme

Les principaux résultats du programme 109 sont :

- **Résultat 2.1** : *La recherche scientifique et l'innovation technologique sont développées dans les UPN, les Grandes Ecoles et les institutions de recherche*
- **Résultat 2.2** : *Les produits de la recherche scientifique et de l'innovation sont valorisés.*

- **Résultat 2.3 : La recherche scientifique est restructurée et mise à jour**

2.4. Indicateurs de performance et cibles

Afin de permettre l'évaluation des résultats de la mise en œuvre du programme 2, six (6) indicateurs de résultat ont été retenus :

- Proportion des projets dans les incubateurs des UPN ayant aboutis à la création d'une entreprise
- Taux d'accroissement annuel du nombre d'autorisations de recherche délivrées
- Taux d'accroissement annuel du nombre de publications et de brevets acquis.
- Proportion des publications objets de convention avec les entreprises
- Proportion des UPN disposant d'un mécanisme de vulgarisation des résultats de recherche
- Taux de consommation du budget alloué à la recherche scientifique et à l'innovation

Tableau 8 : Indicateurs du programme 109

Indicateurs	Valeur de référence	Valeur atteinte	Cible	Cible	Cible
	2021	2022	2023	2024	2025
Proportion des projets dans les incubateurs des UPN ayant aboutis à la création d'une entreprise		25%	35%	35%	40%
Taux d'accroissement annuel du nombre d'autorisation de recherche délivrés		5%	7%	7%	8%
Taux d'accroissement annuel du nombre de publications et de brevets acquis		30%	32%	34%	34%
Proportion des publications objets de convention avec les entreprises		12%	13%	14%	14%
Proportion des UPN disposant d'un mécanisme de vulgarisation des résultats de la recherche		75%	75%	75%	75%
Taux de consommation du budget alloué à la recherche scientifique et à l'innovation		100%	100%	100%	100%

Source : Annuaires statistiques DSI MESR

2.5. Stratégie du programme

Les stratégies pour assurer l'atteinte des résultats du programme 2 sont les suivantes :

Résultat 2.1 : La recherche scientifique et l'innovation technologique sont développées dans les UPN

Stratégie opérationnelle :

La structuration et la coordination de la recherche et de l'innovation ont pour but de pallier aux insuffisances constatées dans la coordination et d'apporter des réponses adaptées au développement du pays.

En effet, la composante recherche connaît des difficultés en raison de l'insuffisance des incitations (de crédits de recherche, éventuellement contractuels) et d'équipements appropriés.

Pour développer davantage la science, la technologie, l'innovation et la qualité de la recherche, le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche a décidé de renforcer les capacités institutionnelles de la DGRI.

En termes de stratégie, il s'agira de conduire un diagnostic qui aboutira à des propositions de structuration d'une part, et d'autre part de mettre en place tout le dispositif législatif et réglementaire qui encadrera le fonctionnement de la recherche scientifique, technique et l'innovation.

La mise en œuvre de cette stratégie nécessite les actions prioritaires ci-après :

Action 109.01 : Mise en œuvre de la Politique Nationale en Science, Technologie et Innovation (POSTINI).

Action 109.02 : Restructuration et coordination de la recherche scientifique et de l'innovation technologique

Action 109.03 : Validation et mise en œuvre de la Politique Nationale de la Recherche Scientifique (PNRS).

Indicateurs :

- Proportion des projets des incubateurs des UPN ayant fait l'objet d'une création d'entreprise
- Taux d'accroissement annuel du nombre d'autorisations de recherche délivrées
- Taux d'accroissement annuel du nombre de publications et de brevets acquis.

Résultat 2.2.: Les produits de la recherche scientifique et de l'innovation sont valorisés

Stratégie opérationnelle :

Les différentes stratégies adoptées et les engagements pris par le gouvernement à travers notamment, la Stratégie de Développement Rural (SDR), le Programme détaillé du Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) et la politique agricole commune de l'UEMOA, n'ont toujours pas permis aux autorités d'assurer une souveraineté alimentaire aux populations. Pour soustraire le pays du cycle infernal de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, les autorités de la 7^{ème} République ont initié l'initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens).

En effet cette initiative ne peut atteindre les objectifs qui lui sont assignés qu'à travers la vulgarisation, la valorisation des produits de la recherche scientifique et de l'innovation technologique ainsi que l'organisation des salons de créativité, des journées scientifiques, des fêtes de la science, des journées et missions parlementaires sur les STI.

La mise en œuvre de cette stratégie nécessite les actions prioritaires ci-après :

Action 109.04: Vulgarisation des produits de la recherche scientifique et de l'innovation technologique

Action 109.05: mise en valeur des résultats de la recherche scientifique et de l'innovation technologique

Indicateurs :

- Proportion des publications objets de convention avec les entreprises
- Proportion des UPN disposant d'un mécanisme de vulgarisation des résultats de recherche
- Taux de consommation du budget alloué à la recherche scientifique et à l'innovation

2.6. Présentation des actions

Les actions retenues pour la mise en œuvre de ce programme sont déclinées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Présentation des Actions du programme 109

Résultats Attendus	Actions prioritaires	Objectifs	Intitulé des Indicateurs
Résultat 2.1 : La recherche scientifique et l'innovation technologique sont développées dans les UPN	Action 109.01 : Mise en œuvre de la POSTINI	Développer la recherche scientifique et l'innovation technologique dans les UPN	Proportion des projets des incubateurs des UPN ayant fait l'objet d'une création d'entreprise
	Action 109.02 : Restructuration et coordination de la recherche scientifique et de		Taux d'accroissement annuel du nombre d'autorisation de recherche délivrée
			Taux d'accroissement annuel du nombre de publications et de brevets acquis

	l'innovation technologique Action 109.03 : Validation et mise en œuvre de la PNRS		
Résultat 2.2 : Les produits de la recherche scientifique et de l'innovation sont valorisés	Action 109.04 : Vulgarisation des produits de la recherche scientifique et de l'innovation technologique	Valoriser les produits de la recherche scientifique et de l'innovation	Proportion des publications objets de convention avec les entreprises
			Proportion des UPN disposant d'un mécanisme de vulgarisation des résultats de la recherche
	Action 109.05 : Mise en valeur des résultats de la recherche scientifique et de l'innovation technologique		Taux de consommation du budget alloué à la recherche scientifique et à l'innovation

2.7. Mesures d'accompagnement

En vue d'assurer une mise en œuvre efficace du Fonds d'Appui à la Recherche Scientifique et à l'Innovation Technologique (FARSIT), l'ancrage du FARSIT à la DGRI s'impose et la création d'un comité de pilotage constitué des différentes parties prenantes du secteur de la recherche, des PTF et du secteur privé en vue d'accroître l'attractivité du fonds.

2.8. Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme

La mise en œuvre du programme est assurée par la Direction Générale de la Recherche Scientifique (DGRI). Le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) et certaines directions d'appui seront associés. Chaque service intervenant dans le programme produit au moins un livrable qui concourt à l'atteinte des objectifs du programme. Il s'agit de :

- La Direction de la Recherche (DR) ;
- La Direction de la Technologie et de l'Innovation (DTI) ;
- La Direction de la Vulgarisation et des Transferts de Technologie (DV/TT) ;

- Le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) ;
- La Direction des Etudes et de la Programmation (DEP) ;
- La Direction des Ressources Financières et Matérielles (DRFM) ;
- La Direction des Statistiques et de l'Informatique (DSI) ;
- La Direction des Marchés Publics et des Délégations des Services Publics (DMP/DSP) ;
- Les UPN et autres institutions de recherche.

2.9. Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

Les hypothèses qui conditionnent le succès ou l'échec du programme sont classées en trois catégories : (i) la volonté politique (ii) la diligence dans le traitement des dossiers au niveau financier et la disponibilité des fonds au trésor et au FCSE et (iii) l'adhésion des responsables administratifs nationaux, régionaux et départementaux au programme.

Les risques encourus sont la fuite des cerveaux, la mobilité des cadres du ministère et l'insuffisance du financement de l'Etat et de celui des PTF au secteur de la recherche.

Pour ce qui est des mesures de mitigation, il y a lieu de créer des conditions de travail attractives pour retenir les jeunes diplômés, de stabiliser les fonctions techniques de l'administration, de gérer rigoureusement les procédures des marchés publics et d'impliquer la DGRI dans la préparation et la réalisation de toutes les activités en lien avec la recherche au Niger.

2.10. Tableau de programmation pluriannuelle du Programme 109

Tableau 10 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025 (milliers de FCFA).

Programme	2023	2024	2025
Programme 109 : Développement de la recherche			
Personnel	0	0	0
Biens et service	56 700	60 102	64 309
Transferts	514 500	545 370	583 546
Investissements	0	0	0
Total général	571 200	605 472	647 855

Tableau 11 : Programmation financière par action 2023-2025 (en milliers de FCFA)

ACTIONS	2023	2024	2025
Action 109.01 : Mise en œuvre de la POSTINI	23 100	24 486	26 200
Action 109.02 : Restructuration et coordination de la recherche scientifique et de l'innovation technologique	514 500	545 370	583 546
Action 109.03 : Validation et mise en œuvre de la PNRS	7 350	7 791	8 336
Action 109.04 : Vulgarisation des produits de la recherche scientifique et de l'innovation technologique	15 750	16 695	17 864
Action 109.05 : Mise en valeur des résultats de la recherche scientifique et de l'innovation technologique	10 500	11 130	11 909
TOTAL PROGRAMME 109	571 200	605 472	647 855

PROGRAMME 110 : Pilotage et administration de la politique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

3.1. Présentation du périmètre du programme 110

Le périmètre du Programme 110 « Pilotage et administration de la politique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation » recouvre toutes les activités relatives au pilotage stratégique du ministère, à sa gestion administrative et financière, et à la gestion de son système d'information. Le périmètre du programme recouvre principalement les domaines d'activités suivants :

1. L'élaboration et la coordination de la mise en œuvre de la politique sectorielle ;
2. La gestion des ressources financières et du matériel du ministère ;
3. La gestion de la masse salariale du ministère ;
4. La gestion des ressources humaines du ministère ;
5. La gestion du système d'information et de communication du ministère ;
6. La gouvernance financière (dépenses du ministère et des établissements publics, ...)
7. La coordination des systèmes d'information ;
8. La passation des marchés publics et des délégations du service public ;
9. Le contrôle, l'audit interne de la mise en œuvre des programmes et du fonctionnement général de l'administration ;
10. Le suivi des projets et programmes ;
11. La collecte, le traitement et la publication des données statistiques ;
12. La mise en œuvre et le suivi de l'application de la législation et de la réglementation ;
13. La gestion des questions de santé et du genre en milieu universitaire et des grandes écoles.

3.2. Enjeux et objectif du programme 110

Le ministère a mis en place dans le cadre du présent budget programme, deux (2) programmes opérationnels (programme 108 et programme 109) visant des objectifs de développement socioéconomique ou de qualité de service public.

Le programme « Pilotage et administration de la politique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation » a pour enjeu principal l'élaboration et la coordination de la mise en œuvre de la

politique sectorielle relativement aux activités du pilotage stratégique du ministère, à sa gestion administrative et financière ainsi que de son système d'information.

Ainsi, l'objectif du programme est d'assurer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des programmes. L'efficacité et l'efficience des programmes qui sont les deux déterminants de la performance du ministère nécessitent en premier lieu une définition opérationnelle de la politique ministérielle et en second lieu une bonne coordination et un suivi dans la mise en œuvre des activités du ministère.

3.3. Principaux résultats du programme 110

Les principaux résultats de la mise en œuvre du programme 3 se présentent comme suit :

- Les données statistiques fiables sont produites sous contrôle qualité de l'INS
- La gestion rationnelle des ressources mises à la disposition des institutions est assurée pour une normalisation des années académiques.
- La gestion de la tutelle est renforcée à travers la signature des contrats de performance.

3.4. Indicateurs de performance et cibles

Les indicateurs de la mise en œuvre du programme sont :

- Proportion des UPN ayant signé le contrat de performance
- Taux de consommation de crédits alloués en subventions et autres transferts.
- Proportion de contrats de performance signés qui ont été efficacement exécutés
- Taux d'exécution du budget alloué aux investissements
- Taux d'exécution du budget global du MESR.

Indicateurs	Valeur de référence	Valeur atteinte	Cible	Cible	Cible
	2021	2022	2023	2024	2025
Proportion des UPN ayant signé un contrat de performance					
Taux de consommation des crédits alloués en subventions et autres transferts		100%	100%	100%	100%
Proportion de contrats de performance signés qui ont été efficacement exécutés					
Taux d'exécution du budget alloué aux investissements	50%	80%	85%	90%	90%
Taux d'exécution du budget global du MESR					

Source : DSI/MESR

3.5. Stratégie du programme

Les questions liées à la gestion et au pilotage de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation se sont progressivement inscrites au rang des défis majeurs à relever pour améliorer les performances du secteur. Les stratégies de mise en œuvre des activités portent sur une bonne coordination de la mise en œuvre et un suivi régulier des programmes dans l'optique d'atteindre les objectifs fixés.

Les stratégies pour assurer l'atteinte des résultats du programme 110 sont les suivantes :

Résultat 3.1 : Les données statistiques fiables sont produites sous contrôle qualité de l'INS

Stratégie opérationnelle :

Il s'agit de rationaliser les indicateurs, de mettre en place des processus sous contrôle qualité de l'INS, ainsi que des mécanismes permettant de garantir la production et la diffusion des données statistiques dans le temps. Cette stratégie comprend à la fois des aspects propres au ministère de l'enseignement supérieur et communs aux autres ministères en charge de l'éducation et de la formation.

La situation mérite une action globale de renforcements de capacités dans le domaine de la production et de l'utilisation des données sectorielles.

La mise en œuvre de cette stratégie nécessite l'action prioritaire ci-après :

Action 110.01 : Production et diffusion des données statistiques annuelles.

Indicateurs :

- Proportion des UPN disposant d'une base fiable de données statistiques
- L'annuaire statistique est disponible.

Résultat 3.2 : La gestion rationnelle des ressources mises à la disposition des institutions est assurée pour une normalisation des années académiques.

Stratégie opérationnelle :

Cette activité est relative à la gestion des subventions allouées à l'ANAB pour garantir son bon fonctionnement et conformément à son cahier de charges.

La mise en œuvre de cette stratégie nécessite les actions prioritaires ci-après :

Action 110.02: Appui au fonctionnement des institutions rattachées (ANAB)

Indicateurs :

- Proportion des UPN ayant signé le contrat de performance
- Taux de consommation de crédits alloués en subventions et autres transferts.

Résultat 3.3 : La gestion de la tutelle est renforcée à travers la signature des contrats de performance.

Stratégie opérationnelle :

Il s'agit de créer un mécanisme qui permet de prendre en charge les nécessités des services (fonctionnement des services centraux, traitements et salaires) et d'évaluer la mise en œuvre des différents projets annuels de performance à travers l'élaboration et la signature des contrats de performance entre le ministère et les structures sous tutelle.

La mise en œuvre de cette stratégie nécessite les actions prioritaires ci-après :

Action 110.03: Appui au fonctionnement des services centraux du ministère

Action 110.04: Traitement des salaires du personnel de l'administration centrale

Indicateurs :

- Proportion de contrats de performance signés qui ont été efficacement exécutés
- Taux d'exécution du budget alloué aux investissements
- Taux d'exécution du budget global du MESR.

3.6. Présentation des actions

Les actions retenues pour la mise en œuvre du programme sont déclinées comme suit :

Tableau 12 : Présentation des actions du Programme 110

Résultats attendus	Actions	Objectif	Indicateurs
Résultat 3.1 : Les données statistiques fiables sont produites sous contrôle qualité de l'INS	Action 110.01 : Production et diffusion des données statistiques annuelles	Produire des données statistiques fiables	Proportion des UPN disposant d'une base fiable de données statistiques
			L'annuaire statistique est disponible.
Résultat 3.2 : La gestion rationnelle des ressources mises à la disposition des institutions est assurée pour une normalisation des années académiques	Action 110.02: Appui au fonctionnement des institutions rattachées (ANAB)		Proportion des UPN ayant signé le contrat de performance
			Taux de consommation de crédits alloués en subventions et autres transferts.
Résultat 3.3 : La gestion de la tutelle est renforcée à travers la signature des contrats de performance.	Action 110.03: Appui au fonctionnement des services centraux du ministère	Renforcer la gestion de la tutelle	Proportion de contrats de performance signés qui ont été efficacement exécutés
	Action 110.04: Traitement des salaires du personnel		Taux d'exécution du budget alloué aux investissements

	de l'administration centrale	Taux d'exécution du budget global du MESR.
--	------------------------------	--

3.7. Mesures d'accompagnement

En vue d'assurer une mise en œuvre efficace des actions du programme, certaines mesures sont préconisées à savoir :

- Recrutement des cadres et/ou agents qualifiés ;
- Renforcement des capacités des cadres du ministère ;
- Redynamisation de la culture de performance des résultats à travers les audits internes.

3.8. Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme 110

La coordination globale de la mise en œuvre des programmes est assurée par le secrétariat général. Toutes les directions techniques sont associées dans la mise en œuvre de ce programme. Chaque direction intervenant dans le programme produit au moins un livrable qui concourt à l'atteinte des objectifs du programme 110. Il s'agit principalement de :

- L'Inspection Générale des Services (IGS) ;
- La Direction des Ressources Humaines (DRH) ;
- La Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM) ;
- La Direction des Statistiques et de l'Informatique (DSI) ;
- La Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (DMP/DSP) ;
- La Direction des Etudes et de la Programmation (DEP) ;
- La Direction des Archives, de l'Information, de la Documentation et des Relations Publiques (DAIDRP) ;
- La Direction de la Législation (DL) ;
- Les Centres des Œuvres Universitaires (CROU) ;
- Les UPN et l'EMIG ;
- Les services rattachés (OBEECS, ANAB et CNRS).

3.9. Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

Les hypothèses qui conditionnent le succès ou l'échec du programme sont classées en trois catégories : (i) la stabilité politique et institutionnelle, (ii) la disponibilité des fonds au trésor et (iii) l'adhésion des parties prenantes au programme notamment le responsable du programme.

Pour ce qui est des risques on note la mobilité des cadres du ministère et l'insuffisance du financement de l'État. Comme mesures de mitigation, il y a lieu d'envisager la dépolitisation des fonctions techniques de l'administration et le décaissement des fonds prévus à temps par le trésor national.

3.10. Tableau de programmation pluriannuelle du Programme 110

Tableau 13 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025 (en Milliers de F CFA)

Programme	2023	2024	2025
Programme 110 : Pilotage et administration de l'enseignement supérieur et de la recherche			
Personnel	5 310 855	5 629 506	6 023 572
Biens et Services	811 566	903 273	966 502
Transferts	18 704 436	19 826 702	21 214 571
Investissement	69 982	74 181	79 374
Total général	24 937 417	24 433 662	28 284 019

Tableau 14 : Programmation financière par action 2023-2025 (Milliers de F CFA)

ACTIONS DU PROGRAMME 110	2023	2024	2025
Action 110.1 : Production et diffusion des données statistiques annuelles	92 416	97 961	104 818
Action 110.2 : Appui au fonctionnement des institutions rattachées	18 570 930	19 685 186	21 063 149
Action 110.3 : Appui au fonctionnement des services centraux du ministère	963 217	1 021 010	1 092 480
Action 110.4 : traitement du paiement des salaires des cadres de l'administration centrale	5 310 855	5 629 506	6 023 572
Total général	24 937 417	26 433 662	28 284 019

CONCLUSION

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche constitue un volet du Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF). Il prend en compte les orientations et les axes prioritaires du Gouvernement du Niger en matière de développement et de la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il vise à consolider les acquis et à corriger les insuffisances constatées dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche à travers le Programme de Transition du Secteur de l'Education et de la Formation (PTSEF).

Les enjeux liés à la mise en œuvre du système LMD, d'assurance qualité et de la recherche ainsi que la gestion et le pilotage de l'administration exigent davantage d'investissements humains, matériels et financiers. Il est donc nécessaire de créer les conditions optimales pour développer une offre d'enseignement et de formation de qualité et adapter la recherche aux besoins du développement économique et social du pays.

Dans cette optique, les actions proposées dans les programmes qui composent ce DPPD visent non seulement l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais aussi la promotion d'une bonne gouvernance du secteur à court et moyen termes.

ANNEXES Annexe I : Cadre logique par Programme

Résultats	Intitulé des indicateurs	Porteur	Source de vérification	Hypothèses/risques
Résultat 1.1. : Les capacités d'accueil des UPN, de l'EMIG et des Centres des Œuvres Universitaires sont accrues et améliorées	Nombre d'infrastructures construites et équipées	DI/EU	Rapport DI/EU	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilité politique et institutionnelle - Adhésion des parties prenantes du programme - Volonté politique
	Ratio étudiants/place assise	DI/EU	Annuaire statistique	
	Ratio étudiants/lit	DI/EU	Annuaire statistique	
Résultat 1.2 : Les offres de formation de l'enseignement supérieur sont restructurées et diversifiées	Proportion des filières courtes et professionnalisantes créées par rapport aux filières existantes dans les UPN	DGE	Rapport DGE	
	Taux de réussite au BTS d'Etat	DGE	Annuaire statistique	
Résultat 1.3 : Des mécanismes d'assurance qualité efficaces sont mis en place	Proportion des établissements de l'enseignement supérieur accrédités	DGQEA	Rapport DGQEA	

Résultat 2.1 : La recherche scientifique et l'innovation technologique sont développées dans les UPN	Proportion des projets des incubateurs des UPN ayant fait l'objet d'une création d'entreprise	DGRI	Rapport DGRI	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique de développer la recherche - Diligence dans le traitement des dossiers financiers - Adhésion des responsables administratifs nationaux, régionaux et départementaux
	Taux d'accroissement annuel du nombre d'autorisations de recherche délivrées	DGRI	Rapport DGRI	
	Taux d'accroissement annuel du nombre de publications et de brevets acquis	DGRI	Rapport DGRI	
Résultat 2.2.: Les produits de la recherche scientifique et de l'innovation sont valorisés	Proportion des publications objets de convention avec les entreprises	DGRI	Rapport DGRI	
	Proportion des UPN disposant d'un mécanisme de vulgarisation des résultats de recherche	DGRI	Rapport DGRI	
	Taux de consommation du budget alloué à la recherche scientifique et à l'innovation	DGRI	Rapport DGRI	

Résultat 3.1 : Les données statistiques fiables sont produites sous contrôle qualité de l'INS	Proportion des UPN disposant d'une base fiable de données statistiques	DSI	Rapport DSI	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilité politique et institutionnelle Risques : mobilité des cadres du ministère et insuffisance des financements - Disponibilité des fonds au trésor - Adhésion des parties prenantes au programme
	L'annuaire statistique est disponible	DSI	Annuaire statistique	
Résultat 3.2 : La gestion rationnelle des ressources mises à la disposition des institutions est assurée pour une normalisation des années académiques	Proportion des UPN ayant signé le contrat de performance	DGQE A	Rapport DGQEA	
	Taux de consommation de crédits alloués en subventions et autres transferts	DRFM	Rapport DRFM	
Résultat 3.3 : La gestion de la tutelle est renforcée à travers la signature des contrats de performance	Proportion de contrats de performance signés qui ont été efficacement exécutés	DGQE A	Rapport DGQEA	
	Taux d'exécution du budget alloué aux investissements	DRFM	Rapport DRFM	
	Taux d'exécution du budget global du MESR.	DRFM	Rapport DRFM	

Annexe II : Tableau des emplois affectés par programme

Tableau 15 : Tableau des emplois affectés aux programmes :

Catégories	2023	2024	2025
A	220	212	
B	43	43	
C	08	08	
D	0	0	
Auxiliaires	110	110	
Total	381	373	

La stagnation des effectifs du personnel joue sérieusement sur la qualité des services du MESR et par conséquent sur l'efficacité dans l'atteinte des résultats.

Annexe III : Schéma de financement

Tableau 16 : Tableau de financement des programmes

Ressources	Total	2023	2024	2025
Internes				
Externes				
Dons				
Emprunts				
Dépenses				